



**CAISSE DES ÉCOLES
DE
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**

Siège : Mairie de Saint-Michel-sur-Orge
Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau

2024 – 01 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-neuf heures quinze, le Comité d'administration de la Caisse des Écoles de Saint-Michel-sur-Orge, régulièrement convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire en la mairie de Saint-Michel-sur-Orge, sous la Présidence de Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles ;

Nombre de membres en exercice : 18 membres / **Nombre de membres présents** : 8

Etaient présents :

Monsieur Nicolas DE BOISHUE, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine et de la santé
Madame Angélique DUVALLET, Membre élue
Madame Florine EKOUE, Adjointe au Maire en charge des sports, citoyenneté et démocratie locale
Monsieur David FERREIRA, Membre élu
Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles
Madame Sandrine MENGUY, Membre élue
Madame Maité MONTARU, Membre élue
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, Conseiller municipal délégué

Etaient excusés :

Madame Cécile ABDEDU, Membre élue
Madame Bérénice BEYL, Membre élue
Madame Aline BOUGDOUR-AMOZENOVA, Membre élue
Madame Aurore BRESSY, Membre élue,
Madame Carole COUTON, Adjointe au Maire en charge de la vie associative et festive
Monsieur Thierry JULLIEN, Conseiller municipal délégué
Monsieur Mehdi KESRAOUI, Conseiller municipal délégué
Madame Karine HUSSENOT, Inspectrice de l'Éducation Nationale
Madame Sophie RIGALT, Présidente de la Caisse des Ecoles
Le représentant du Préfet, Membre de droit

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 ;

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles L.212-10 à L.212-12 et R.121-24 à R.212-33-2 ;

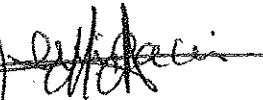
CONSIDÉRANT le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 présenté aux membres du Comité d'Administration de la Caisse des écoles

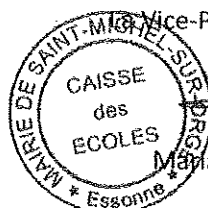
CONSIDERANT le débat qui a suivi cette présentation,

PREND ACTE de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'élaboration du Budget Primitif de l'année 2024.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, les jours, mois, et an susdits

Publication en ligne le : 26/02/2024

Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

M^{me} Maria MENICACCI-FERRAIN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.